

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

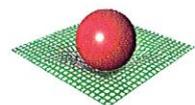
COMMUNE DE GABARNAC

REÇU LE
22 OCT. 2007
SOUS-PREFECTURE
de LANGON - GDE

1, rue Bidonnet
33410 GABARNAC
Tél. 05 56 62 97 74



SARL ECARTIP
322, Boulevard Jean-Jacques BOSCH – 33130 BEGLES
Tél. 05 56 49 27 73 Fax. 05 56 49 28 23
agence.bordeaux@ecartip.fr



SOMMAIRE

Introduction	3
Analyse de l'état initial	3
1. Présentation générale	4
1.1 Plan de situation	4
1.2 Données géographiques	5
2. Données socio-économiques	7
2.1 Population	7
2.2 Activité économique	8
2.3 Habitat - Equipement	9
2.4 Conclusion	10
3. Paysage et occupation du sol	11
3.1 Le paysage	11
3.2 Les enjeux généraux	14
3.3 Synthèse	17
4. Urbanisation – Réseaux – Servitudes	18
4.1 Urbanisation	18
4.2 Réseaux	18
4.2.1 AEP – EU – EP	18
4.2.2 Défense incendie	19
4.2.3 Servitudes	21
Objectifs et Choix retenus	22
1. Objectifs	22
1.1 La Commune	22
1.2 Les contraintes	22
1.3 Carte de synthèse	23
2. Choix retenus	
2.1 Le village du haut	24
2.2 Le Goutey	25
2.3 Lamothe et Le Fourneau	26
2.4 La Carte Communale	27
Annexes	28

INTRODUCTION

La Commune de Gabarnac a décidé d'engager une réflexion globale pour l'élaboration d'une carte communale sur l'ensemble de son territoire.

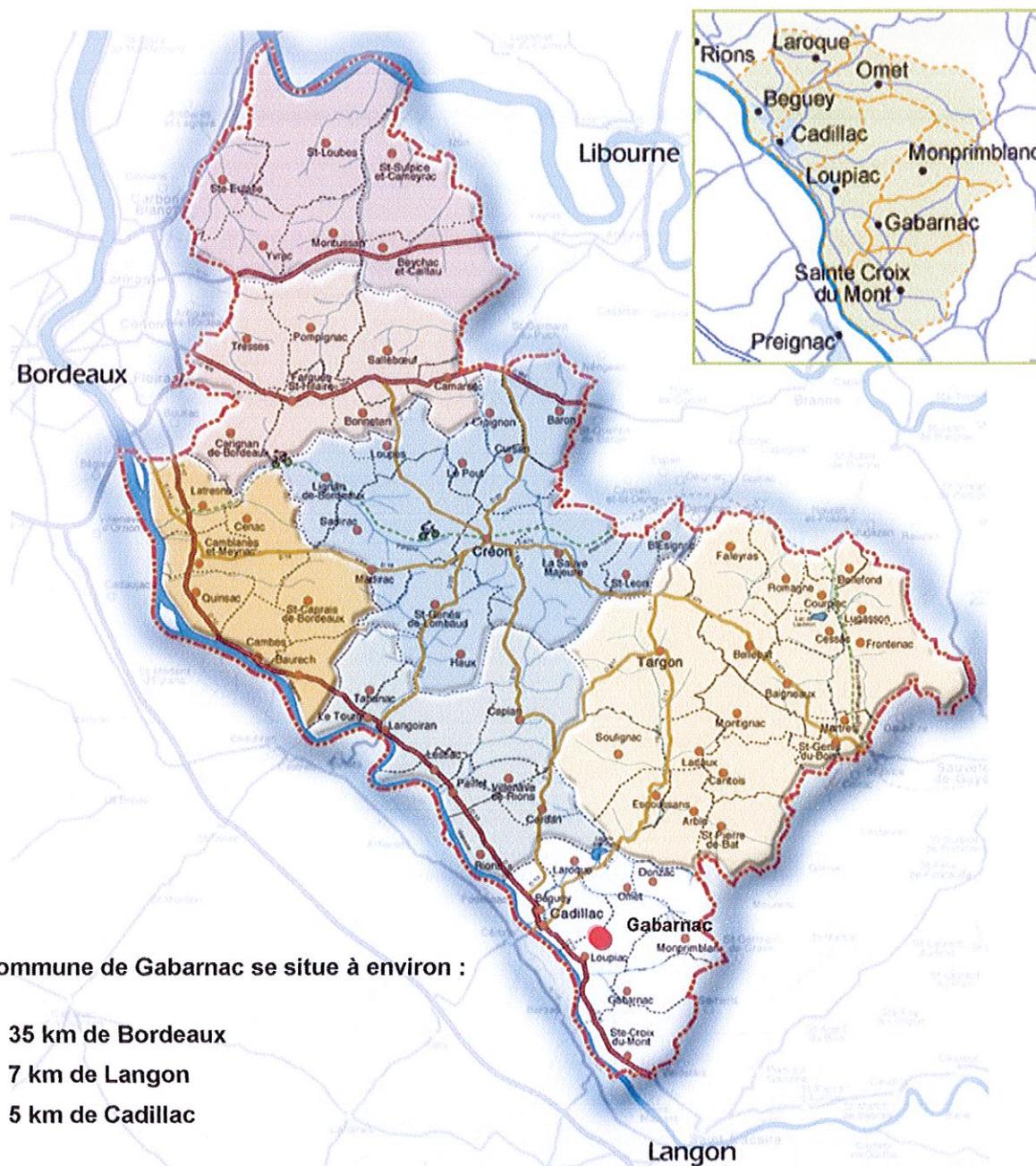
Ce document qui remplace la Marnu depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain (circulaire du 18 janvier 2001), permet à la commune d'étudier les prévisions de développement, sur le plan démographique et économique et d'étudier les possibilités offertes par les équipements collectifs. La Carte communale permet de mettre en évidence les sites à préserver au titre de l'environnement.

Les choix retenus se basent sur les objectifs et principes définis aux articles L110 et L121-1 du code de l'urbanisme, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées (Articles en annexes).

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

1. Présentation générale

1.1. Plan de situation

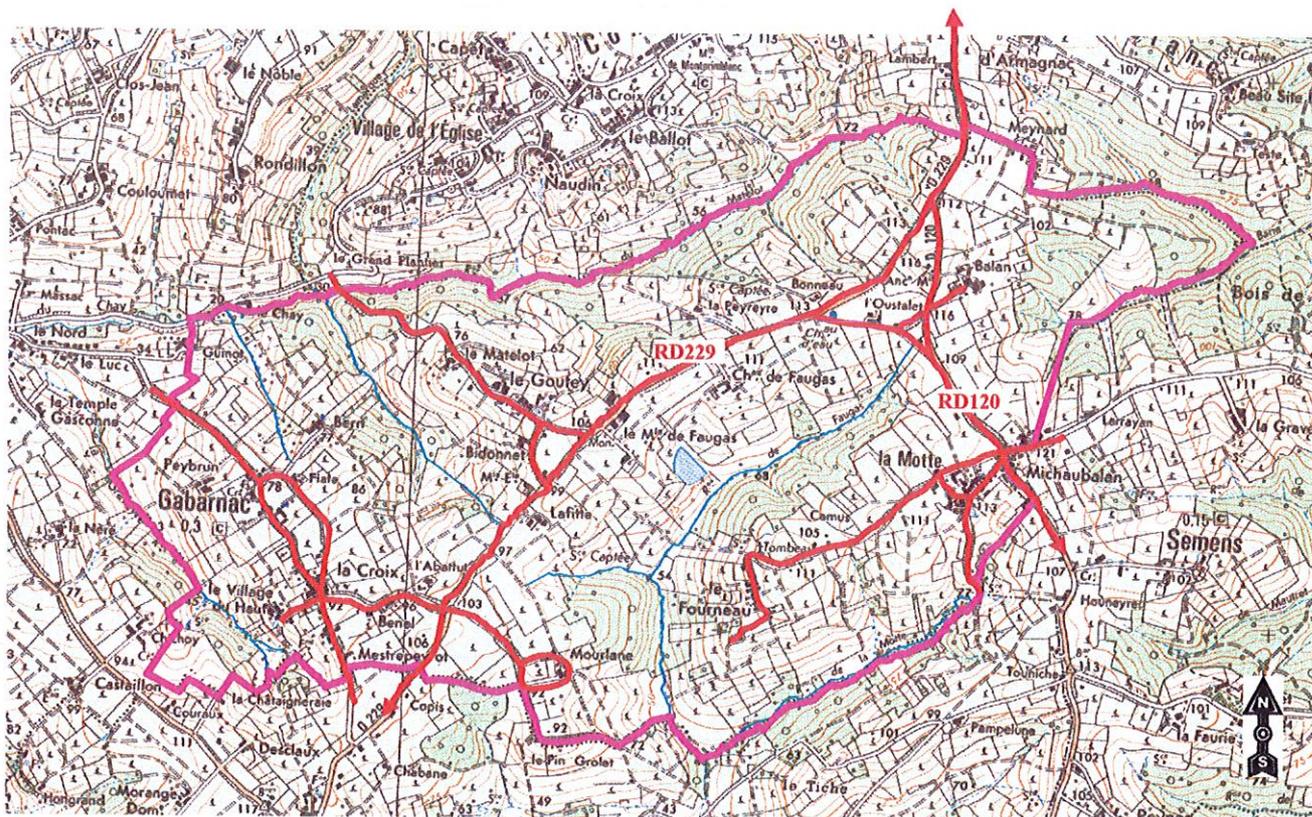


La commune de Gabarnac se situe à environ :

- ⇒ 35 km de Bordeaux
- ⇒ 7 km de Langon
- ⇒ 5 km de Cadillac

La commune de Gabarnac fait partie de la Communauté de Communes des coteaux de Garonne et du Pays Cœur de l'Entre-deux-Mers

1.2. Données géographiques

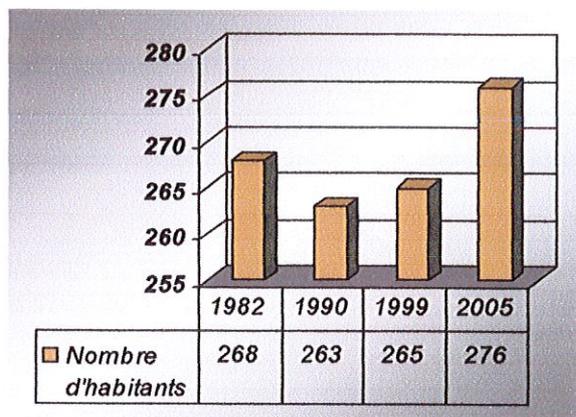


- La commune de Gabarnac se situe à 35 km au sud de l'agglomération Bordelaise et à moins de 10 km de Langon et Cadillac. La commune est desservie par des routes départementales et des voies secondaires, essentiellement la RD229 et la RD120.
- Gabarnac est aux portes de Langon, Cadillac et à proximité de l'agglomération Bordelaise, ce qui rend la commune attractive pour les personnes travaillant dans ces villes.
- Son caractère typique, avec vu sur la Garonne et ces coteaux plantés de vignes font de cette commune un lieu privilégié de promenades pour les amateurs de vignobles.
- Son point culminant, 116 m, se trouve à l'ancien moulin, croisement de la RD229 et de la RD120.
- La superficie de la commune est de 538 ha et elle est traversée par les ruisseaux de faugas, Ruisseau du Pré des Chiens, de Fiate, et de Graveyre. Les ruisseaux de Lamothe, de Barie, du Mathelot et les rouilles de Cutton et de Magna longeant les limites communales.
- La population est regroupée dans le village (le Bourg) et deux hameaux (La Motte et Le Goutey) et a une densité de 51 hab./km².

2 Données socio-économiques

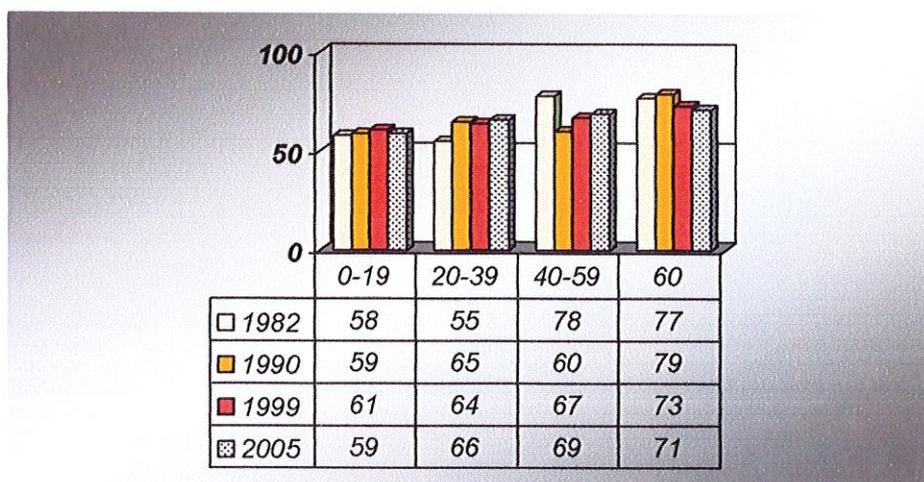
2.1 La Population

Evolution de la population totale depuis 1982 :



✓ Gabarnac n'a pas connue de hausse, ni de baisse de population significative de 1982 à 1999, et une augmentation de 4.2% depuis 6 ans.

Répartition de la population par tranche d'âge :



✓ La population de Gabarnac est en cours de vieillissement, les tranches d'âge n'ayant pas évoluées depuis 20 ans.

✓
Indice de jeunesse de la commune : 1982 ⇨ 1.33, 1999 ⇨ 1.20

✓ Cette tendance est similaire au canton de Cadillac qui voit le recul des moins de 20 ans et un vieillissement de sa population en générale.

✓ Il est à prévoir dans les dix prochaines années l'augmentation des plus de 60 ans, si la commune conserve un niveau d'habitants équivalent à celui d'aujourd'hui.

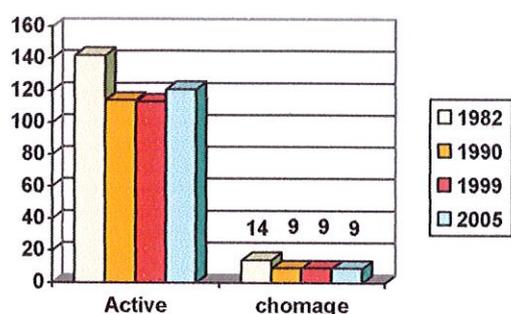
✓ Le nombre de ménages est en augmentation constante depuis 1982 :

93 en 1982
97 en 1990
101 en 1999
113 en 2005

Le nombre de personnes par ménage se maintient autour de 2.4 en 2005.

2.2 L'activité économique :

✓ Evolution de la population active :



✓ La population active ayant un emploi, évolue de la même manière que la population active. Le nombre de chômeur quand à lui stagne à 3.3% en 2005.

✓ Le canton de Cadillac quand à lui voit sa population de chômeur augmenter : 9.3% en 1982 et 13.2% en 1999.

✓ Les emplois au sein de la commune ont fortement diminués depuis 1982 :

1982	72
1990	54
1999	38

La population active travaille dans les villes, Langon, Cadillac et Bordeaux. La commune de Gabarnac tend à devenir un village résidentiel.

Une douzaine d'exploitations viticoles composent la commune, ainsi que des activités libérales, telles qu' Expert Agricole, Ebéniste et Magnétiseur.

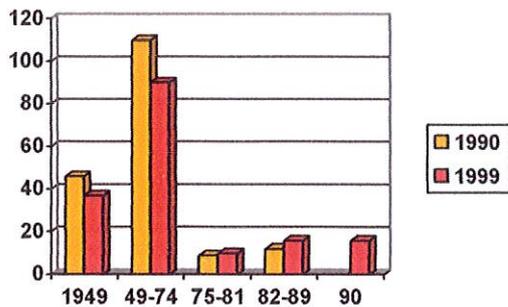
✓ Il est à noter l'absence de service de santé de proximité, les médecins généralistes étant présents à Cadillac.

2.3 HABITAT - EQUIPEMENT

Ensemble des logements de la commune :

- ✓ 131 en 1990,
- ✓ 132 en 1999 dont 101 en résidences principales.
- ✓ 139 en 2005 dont 113 en résidences principales.
- ✓ Il y avait 19 logements vacants en 2005.
- ✓ Il est à noter que depuis 1999, des appartements ont été créés, et représentent aujourd'hui 3.5% des résidences principales.

L'habitat est ancien avec près des trois quarts des logements datant de plus de 30 ans.



Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Certificat d'urbanisme	?	?	?	0	0	0	3
Permis de construire	5	3	3	1	0	1	0

- ✓ La commune ne dispose pas de groupe scolaire et ne fait pas partie d'un regroupement scolaire. Les parents choisissent l'école qui est susceptible d'accueillir leurs enfants dans les communes limitrophes.

2.4 CONCLUSION

- ✓ La commune de Gabarnac n'a pas connu une évolution démographique importante depuis 20 ans, mais semble se dynamiser depuis 5 ans, avec l'arrivée de nouveaux habitants.
- ✓ Sa population active travaille sur Cadillac, Langon et sur l'agglomération bordelaise en profitant de la bonne situation géographique de la commune et de son cadre de vie agréable.
- ✓ La commune a besoin d'attirer de jeunes actifs, pour palier au vieillissement croissant de sa population, et cela dans les dix prochaines années.
- ✓ Il serait bon d'envisager la création de logements locatifs pour assurer ce renouvellement.
- ✓ La pression foncière actuelle, doit aussi contraindre les élus à prévoir un développement modéré.
- ✓ La prise en compte des équipements existants, ainsi que la prise en compte des contraintes paysagères, sont nécessaires pour que la commune de Gabarnac reste attractive et dynamique.
- ✓ GABARNAC fait partie du Pays du Cœur Entre-deux-Mers qui élabore un Programme Local de l'Habitat. Une des problématiques de ce territoire est de maîtriser son développement urbain et sa croissance démographique en préservant la qualité de vie et le caractère rural. Gabarnac se situe au sud de ce Pays et se caractérise par une dominante rurale, et conserve une moindre pression foncière et une densité plutôt faible.

La politique locale de l'habitat devra répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs de façon équilibrée et diversifiée, promouvoir un habitat de qualité et accompagner les stratégies de développement économique et d'aménagement.

3 Paysage et occupation du sol

3.1 Le Paysage

Au premier regard, le territoire communal est dominé par un paysage viticole important sur un plateau ouvert. Plus on découvre ce plateau plus il apparaît fragmenté et entrecoupé de vallons et talwegs parcourus de cours d'eau. Cette configuration particulière du relief, fait de micros plateaux, offre des vues variées et importantes sur le territoire environnant. A défaut de véritable centre urbain, la commune, est ponctuée de hameaux et de domaines viticoles.

Ce que l'on retient principalement :

- un paysage viticole pérenne sur le plateau.
- un paysage rural ponctué de hameaux, situés pour la plupart en limite de plateau, et sur la ligne de crête parcourue par la RD N°229.
- des vues ouvertes sur le territoire alentour (communes avoisinantes) et ponctuellement sur la vallée de la Garonne.
- des vallées, talweg et versants boisés en limite communale.
- un réseau de chemin peu valorisé.
- un petit patrimoine à valoriser (lavoir du village haut).
- une architecture à préserver et à valoriser.



Fondement du paysage communal

La commune de Gabarnac s'inscrit dans le paysage des collines de Langoiran à Saint Macaire en limite du paysage de l'entre deux mers de Créon à Sauveterre (référence à l'Atlas des paysages de Gironde « Connaissance et valorisation des paysages de Gironde », DDE de Gironde, Diren Aquitaine, B. FOLLEA paysagiste).

Ce paysage, au relief marqué en limite de la Garonne est caractérisé par un damier de parcelles sur des collines et de nombreuses vues ouvertes sur le paysage lointain (Garonne, rive gauche, collines avoisinantes).

Les zones urbanisées sont constituées de hameaux éclatés, sans structuration dense, souvent organisés le long des voies et soumises à une extension linéaire plus ou moins forte. Cette extension conduit localement à un mitage important du paysage rural au dépend des activités agricoles et des boisements.

Les enjeux principaux sont :

- *la valorisation des cours d'eau et des vallées*
- *les coteaux de la Garonne*
- *la gestion de l'espace agricole ouvert aux endroits essentiels*
- *les points de vue sur la vallée*
- *l'urbanisation souvent éclatée des bourgs ou hameaux*
- *les espaces publics des bourgs*

✓ **Lignes de forces du relief**

Le relief de Gabarnac comprend quatre principales lignes de forces :

- la ligne de crête matérialisée par la RD N°229
- le fond de vallée au sud et le cours d'eau
- le fond de vallon au nord et le cours d'eau.
- le talweg partant du château d'eau et s'étirant vers le sud ouest de la commune séparant le hameau de Mouriane et ceux de Fourneau et Lamothe

Ces grands traits du relief qui se superposent à l'hydrographie, permettent de définir 3 grandes entités paysagères :

- **Les micros plateaux viticoles** : un paysage ouvert sur le territoire au delà de la commune, ponctué de hameaux – traversé (Est, Ouest) par la RD 229 sur la ligne de crête et partiellement découpés par le talweg
- **Les talwegs** : un paysage cadré par les boisements des versants s'étirant depuis la ligne de crête vers les fonds de vallons – parcourus par des ruisseaux et isolant les hameaux les uns des autres (routes sens issus, souvent prolongées par des chemins de terre, exemple entre Fourneau et Mourlane...)
- **Les vallons** : un paysage sinueux marqué par le tracé des cours d'eau, les ripisylves en limite nord et sud de la commune.

✓ **La couverture végétale**

Les principaux boisements sont situés sur les versants et en fond de vallée (ripisylve des cours d'eau): Ils couvrent une partie importante du territoire communal, et semble augmenter au dépend des anciennes parcelles cultivées et des prairies. Cet état de fait contribue à la fermeture progressive du paysage communal.

Cependant la présence importante de vignes sur le plateau limite le développement de ces boisements.

De nombreux vieux chênes ponctuent le paysage et semblent intéressant à préserver.

✓ **Urbanisation et paysage :**

L'urbanisation présente sur le territoire est principalement conditionnée par la topographie, et en second lieu par le système viaire. Cette configuration particulière du relief, associée à la pratique agricole a contribué à l'implantation de petits hameaux dispersés sur le territoire communal.

Aujourd'hui :

- la logique de hameaux est encore très lisible dans le paysage
- le développement de l'urbanisation est récent et limité aux abords des hameaux. Cependant les signes du mitage émergent çà et là et doivent être maîtrisés par une politique volontariste de gestion du développement urbain et de préservation du paysage rural.



Vue sur la RD229, crête plantée de vigne et talweg boisé.



Paysage viticole.

3.2 Les enjeux généraux

L'enjeu majeur est la préservation de l'identité rurale singulière de la commune, car elle représente le fondement primordial des projets de développement à mettre en place sur la commune.

Urbanisation :

- Conforter la structure des hameaux existants et permettre l'extension de quelques hameaux, notamment :
 - o Lamothe (dans la continuité de la PAU. et dans l'épaisseur du hameau),
 - o La zone urbaine rassemblant plusieurs hameaux à l'est de la commune (La croix, Village du haut, Martet etc...) en préservant des coupures ponctuelles en fonction des points de vues – préservation principalement des abords de l'église et de la vue sur la vallée de la Garonne.
- Ne pas développer l'urbanisation sur la crête afin d'éviter de fermer les vues sur le paysage lointain et d'homogénéiser le paysage urbanisé au dépend du paysage viticole.
- Préserver les hameaux d'extensions trop importantes tel que :
 - o Doublet,
 - o Bidonnet,
 - o Mouriane.

- Mettre en place un développement urbain adapté à l'identité rurale de la commune en préservant les points de vues sur le paysage, en respectant les arbres remarquables, les haies variées qui bordent les voies les limites des parcelles, ainsi que les boisements.
- Préserver le plateau viticole de toute urbanisation nouvelle et surtout du mitage.
- Restauration et valorisation du petit patrimoine.

Paysage, territoire agricole :

- préserver, gérer et valoriser les boisements importants et significatifs sur les versants, le long des cours d'eau.
- maintenir l'activité agricole principalement la viticulture.
- préserver la qualité simple des voies rurales traversant la commune (haies, boisements, tracé sinueux, fossés, bas côtés enherbés, emprise étroite...).
- valoriser les vallons et les cours d'eau et les vues sur le paysage notamment depuis le plateau viticole et les vallées.
- mettre en place des circuits de promenades, de randonnées reliant le plateau les vallées et les hameaux.
- Préserver et maîtriser les vues sur le territoire (Garonne, rive gauche, collines avoisinantes).

En conclusion il est nécessaire pour la préservation de l'identité rurale de la commune (paysage de micros plateaux viticoles), de maîtriser l'urbanisation à venir. Il s'agit de trouver les limites du développement urbain afin de maintenir l'équilibre entre le paysage viticole et les espaces habités, de maîtriser et valoriser les vues sur le territoire proche et lointain notamment depuis la RD N°229 sur la ligne de crête.



Vues des chemins ruraux.

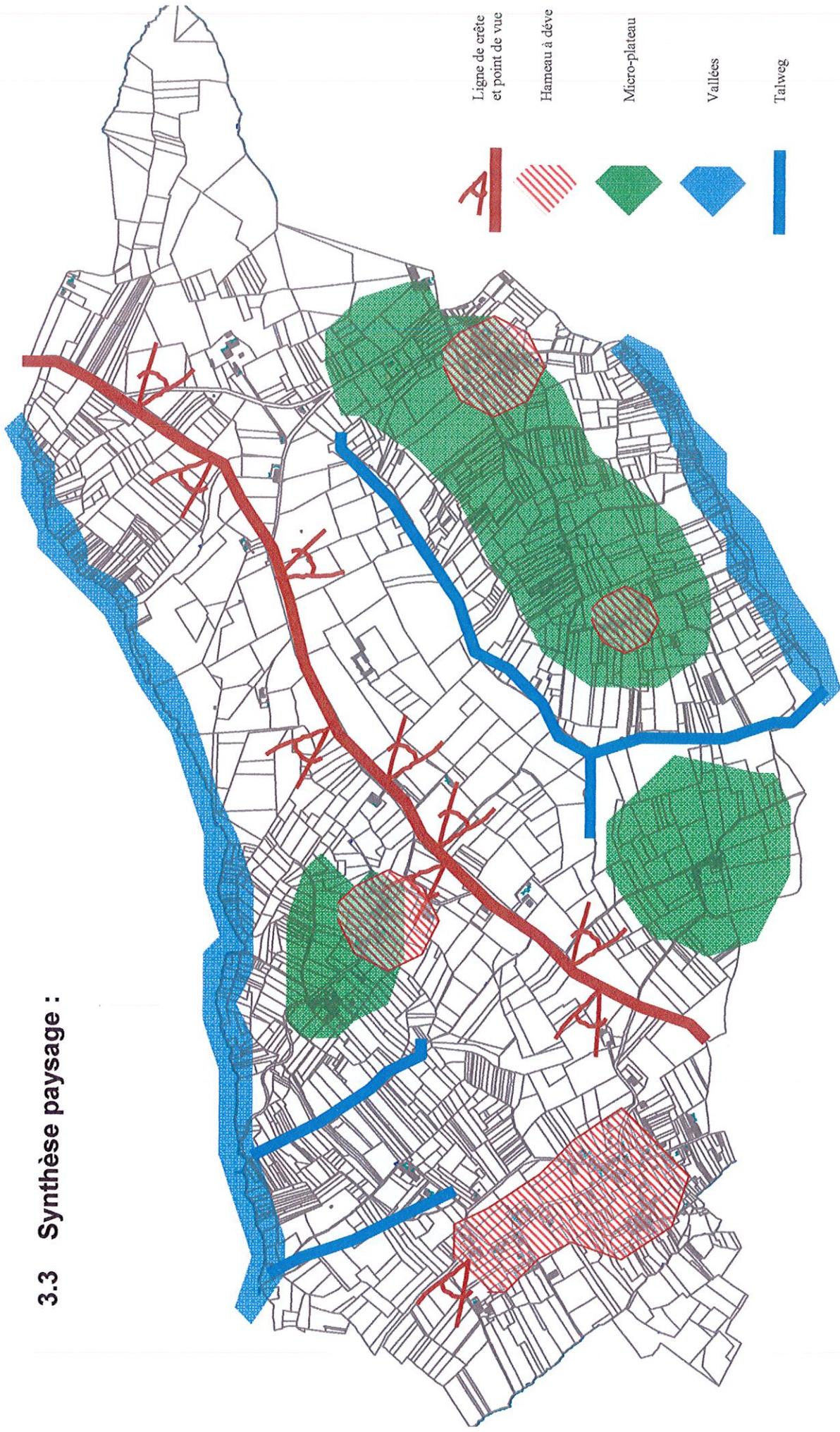


L'église romane.



L'ancien lavoir.

3.3 Synthèse paysage :



4 Urbanisation – Réseaux - Servitudes

4.1 Urbanisation

La commune de Gabarnac est constituée d'un bourg (« le village du haut ») et de plusieurs hameaux dont celui de Lamothe et celui du Goutey.

Les constructions sont pour la majorité d'entre elles anciennes (plus de 20 ans) et contribuent au caractère typique qui se dégage des petits hameaux.

La culture de la vigne a façonné le territoire de la commune qui est jalonné de propriétés viticoles.

Gabarnac a gardé son aspect typique, avec ses petits hameaux anciens tournés vers la vigne. La commune n'a pas encore connue d'opération foncière importante du type lotissement. Les seules parties urbanisées actuelles ne permettent pas aujourd'hui un développement suffisant de l'habitat. Les permis de construire stagnent depuis plus de 4 ans.

La maîtrise de l'urbanisation est un des enjeux majeurs des années à venir pour que Gabarnac garde son aspect typique des villages de bord de Garonne tournés vers l'exploitation de la vigne.

4.2 Réseaux

4.2.1 AEP - EU - EP

- ✓ Le réseau d'eau potable est géré par le syndicat intercommunal du Verdélais. Le réseau est raccordé aux communes de Monprinblanc, Semens, Loupiac et Sainte-Croix-du-Mont.
- ✓ La commune dispose d'un réservoir de 600 m³.
- ✓ Pour information la commune est classée, comme l'ensemble du département, en zone à risque d'exposition au plomb par arrêté préfectoral du 22/12/2000.
- ✓ La commune de Gabarnac ne dispose pas à ce jour de réseau collectif d'assainissement. Chaque habitation est pourvue d'un assainissement autonome.
- ✓ Une étude concernant l'assainissement a été effectuée en 2003 et approuvée après enquête publique par délibération du 9 février 2004. Le principe de faire cohabiter un assainissement autonome et collectif permettant à terme la collecte des effluents prétraités dans les zones de Lamothe et Le Bourg où la nature du sol associée à la densité de l'urbanisme ne permettent pas l'efficacité d'un épandage individuel, semble s'imposer vu la topographie et l'éparpillement des habitations (voir plan d'ensemble en annexes).
- ✓ Concernant le reste de la commune, cette étude mentionne les filières d'assainissement non collectif à mettre en œuvre en fonction des aptitudes de sols.
- ✓ Dans le but d'assurer la mise en place d'un système drainant individuel conforme, la taille minimale des terrains à bâtir est fixée à 1200 m².
- ✓ Les eaux pluviales sont drainées par un réseau de fossés et de ruisseaux.

4.2.2 Défense Incendie

La réglementation appliquée par le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde est fondée sur plusieurs circulaires interministérielles et l'implantation et les caractéristiques des hydrants doivent répondre à des normes particulières.

La circulaire du 10 mai 2004 précise les procédures en matière de prise en compte du risque incendie, à savoir :

Dans le cas du « risque batimentaire faible » (construction individuelle maximum R+1 et surface inférieure à 130 m²) la défense incendie devrait être prioritairement assurée dans un rayon de 200 m par un poteau incendie délivrant 45 m³/h ou par une réserve réalimentée d'un volume de 30 m³.

La visite effectuée par le service des pompiers en avril 2005 sur l'ancien lavoir a permis de constater que sa capacité de 50 m³ permettait de répondre aux exigences fixées par cette circulaire.

La commune de Gabarnac est globalement desservie par la défense incendie traditionnelle. Partout où cette défense incendie ne serait pas suffisante ou/et trop faible en débit concernant les bornes incendie existantes, le Conseil Municipal mène une réflexion avec les partenaires concernés, pour mettre en œuvre la ou les solutions qui s'imposent : (bâches, gros porteurs etc...).

Implantation des bouches incendie.

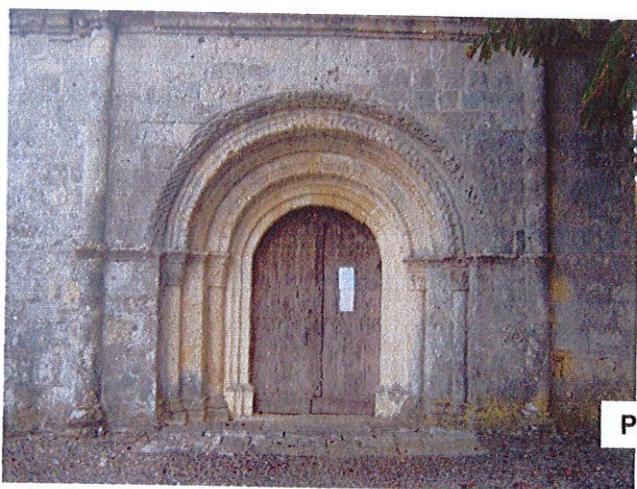


4.2.3 Servitudes

Tableau des servitudes d'utilité publique

Code	Nom officiel de la servitude	Acte officiel instituant la servitude	Service responsable de la servitude
A4	Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eaux non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau. <i>Tous cours d'eau non domaniaux</i>	Art. L.215-19 du Code de l'Environnement.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. <i>Cité Administrative de Bordeaux</i>
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques. <i>Eglise</i>	Loi du 31-12-1913 modifié. <i>M.H. inscrit le 21/11/1923</i>	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine – Architecte des Bâtiments de France. <i>Place Raymond Colon Bordeaux</i>

Le porche de l'église de Gabarnac :



Périmètre de protection



OBJECTIFS ET CHOIX RETENUS

1. Objectifs

1.1. La Commune

Les objectifs de la Commune sont les suivants :

- Maîtriser le développement de l'urbanisation.
- Permettre une extension mesurée du nombre d'habitants.
- Offrir des terrains constructibles en quantité modérée.
- Densifier le bourg.
- Préserver les espaces naturels et agricoles.
- Prévision de 15 permis de construire pour les 5 ans, soit 45 habitants équivalents.
- Prévision de 10 permis supplémentaires dans les 10 ans.

1.2. Les contraintes

Après étude du diagnostic, les objectifs à réaliser doivent tenir compte aussi des contraintes existantes sur le territoire de la commune.

Nous pouvons retenir les suivantes :

- Les servitudes d'Utilité Publique, avec la présence de l'Eglise classée monument historique et les servitudes concernant les cours d'eaux non domaniaux.
- Les parcelles de vignes classées en AOC (la totalité du vignoble de la commune).
- La présence des réseaux nécessaires pour réussir une urbanisation contrôlée et durable.
- Le souci d'économie d'espace.
- La préservation du paysage.

2. Choix retenus

2.1. Le village du haut

- ✓ Le bourg est à développer tout en préservant son caractère actuel.
- ✓ Une attention toute particulière est faite au niveau de l'église qui ne doit pas être « noyée » dans des habitations nouvelles.
- ✓ Le vignoble au lieu-dit « Martet » est conservé dans sa partie nord, tandis que la partie sud est rattachée à la zone urbaine.
- ✓ C'est dans ce secteur que se situent la plupart des terrains susceptibles de se libérer dans les 5 ans à savoir 10 constructions neuves (en rouge) et à plus long terme 5 nouvelles constructions (en vert). En effet, la surface libérée est d'environ 3 ha. En tenant compte des difficultés de déblocage de certains terrains et des parcelles plantées en vigne et en tenant compte d'un coefficient de rétention de 50%, la surface libérée dans les années à venir serait de 1.5 ha soit pour 15 constructions nouvelles, une superficie par lot de 1000 m² environ.
- ✓ Suivant l'évolution de cette urbanisation, la commune examinera les solutions retenues dans l'étude d'assainissement réalisée en février 2003, pour envisager la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif mixte.



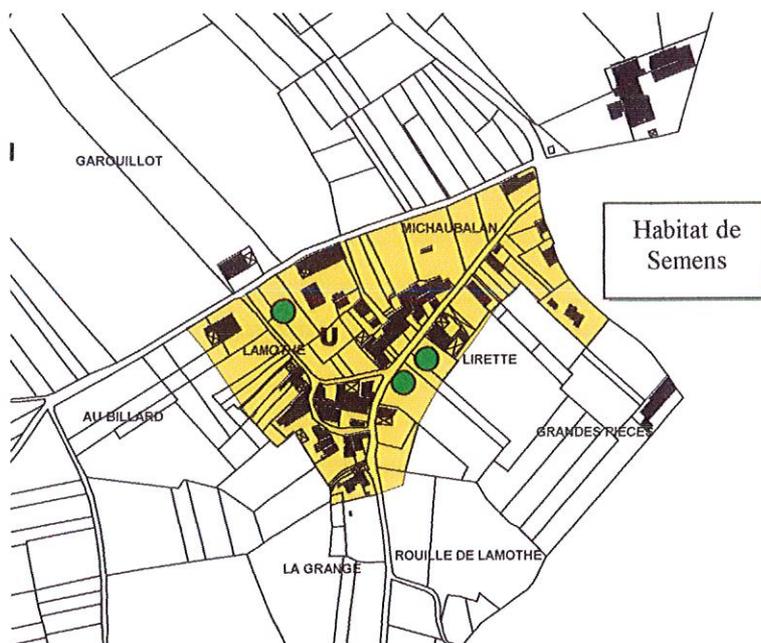
2.3. Lamothe et Le Fourneau

Le hameau du Fourneau est sans doute le plus typique de la commune par la présence d'exploitations viticoles, et doit être densifié pour qu'il retrouve sa dynamique urbaine.

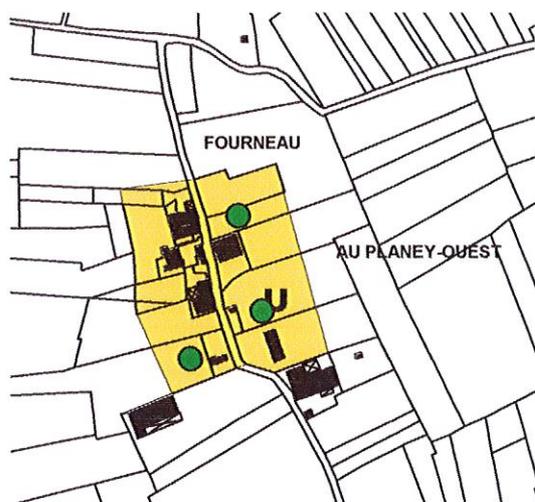
La topographie au sud limite naturellement l'extension urbaine et au nord la présence du vignoble et d'un beau paysage doit être conservé.

Ce hameau touche en limite de commune, l'habitat de la commune de Semens, au lieu-dit Michaubalan.

Cette zone sera équipée d'un réseau d'assainissement collectif dans le futur et pourra éventuellement desservir des habitations de la commune de Semens.



En tenant compte de parcelles en jardin et en vignes, la surface libérée est de 1 ha avec un coefficient de rétention de 50%, la surface constructible est alors de 0.5 ha. Soit 3 constructions neuves dans les 10ans à venir.



Ce petit hameau, par la présence de plusieurs bâtiments doit être consolidé.

Les réseaux sont présents ainsi qu'une bouche incendie.

La construction de quelques bâtiments supplémentaires permettra à ce hameau de perdurer dans le temps.

2.4. La Carte Communale

La carte communale annexée à ce rapport de présentation précise les modalités d'application des règles générales d'urbanisme.

La zone U, délimite les secteurs où les constructions sont autorisées.

La zone N, délimite les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou l'extension des constructions existantes ou constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

ANNEXES

2. Choix retenus

2.1. Le village du haut

- ✓ Le bourg est à développer tout en préservant son caractère actuel.
- ✓ Une attention toute particulière est faite au niveau de l'église qui ne doit pas être « noyée » dans des habitations nouvelles.
- ✓ Le vignoble au lieu-dit « Martet » est conservé dans sa partie nord, tandis que la partie sud est rattachée à la zone urbaine.
- ✓ C'est dans ce secteur que se situent la plupart des terrains susceptibles de se libérer dans les 5 ans à savoir 10 constructions neuves (en rouge) et à plus long terme 5 nouvelles constructions (en vert). En effet, la surface libérée est d'environ 3 ha. En tenant compte des difficultés de déblocage de certains terrains et des parcelles plantées en vigne et en tenant compte d'un coefficient de rétention de 50%, la surface libérée dans les années à venir serait de 1.5 ha soit pour 15 constructions nouvelles, une superficie par lot de 1000 m² environ.
- ✓ Suivant l'évolution de cette urbanisation, la commune examinera les solutions retenues dans l'étude d'assainissement réalisée en février 2003, pour envisager la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif mixte.

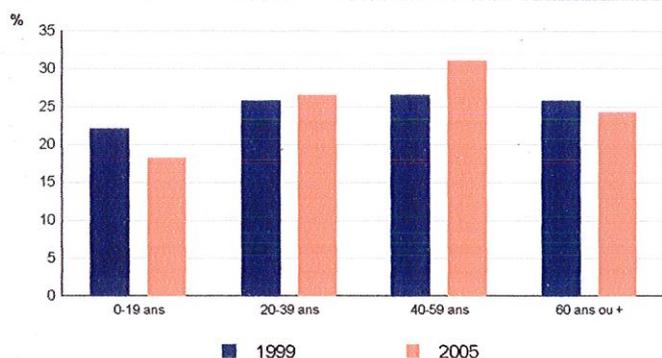


Population

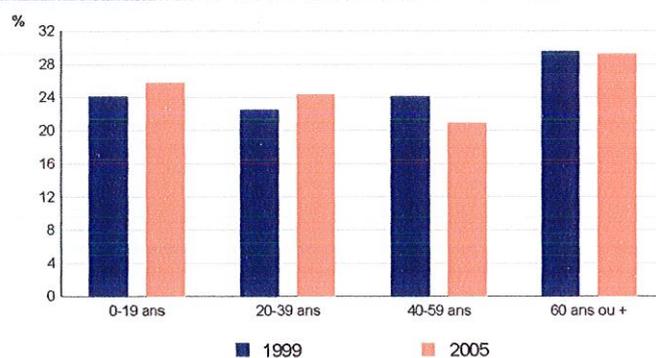
	2005	1999
Population	276	265
Part des hommes (%)	47,8	51,3
Part des femmes (%)	52,2	48,7

Depuis 1999, la population a augmenté de 11 habitants, soit une progression de 4,2%.

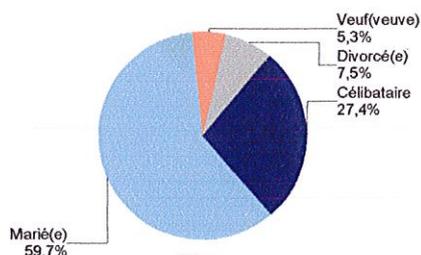
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 RP99 - Exploitations principales

Répartition des hommes selon l'âge


Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge


Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 RP99 - Exploitations principales

Etat matrimonial en 2005 des 15 ans ou plus


Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2005
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	252
la même région (%)	98,0
la même commune (%)	75,8
le même logement (%)	71,0
une autre région ou à l'étranger (%)	2,0

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 Exploitation principale

Type d'activité

	2005	1999
Population	276	265
Actifs	121	113
Actifs occupés (%)	40,6	39,2
Chômeurs (%)	3,3	3,4
Inactifs	155	152
Retraités ou pré-retraités (%)	26,8	25,7
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	4,7	7,9
Autres inactifs (%)	24,6	23,8

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 RP99 - Exploitations principales

Population active

	2005	1999
Population active (15-64 ans)	119	111
Population active occupée	110	102
Chômeurs	9	9
Taux d'activité (%)	71,7	68,1
Taux de chômage (%)	7,6	8,1

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
 RP99 - Exploitations principales

Composition des ménages

	2005	1999
Nombre de ménages	113	101
Part des ménages d'une personne (%)	18,6	21,8
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	55,8	54,5
Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,6

Depuis 1999, la commune compte 12 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 11,9%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2005	1999
Ensemble des logements	139	132
Résidences principales	113	101
Part dans l'ensemble des logements (%)	81,3	76,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	7	6
Logements vacants	19	25

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

Parc des résidences principales

	2005	1999
Ensemble des résidences principales	113	101
dont		
- part des maisons (%)	96,5	98,0
- part des appartements (%)	3,5	0,0

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 7 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 5,3%.

Caractéristiques des résidences principales

	2005	1999
Ensemble des résidences principales	113	101
Part des propriétaires (%)	75,2	71,3
Part des locataires (%)	17,7	17,8
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	60,2	62,4
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	14,2	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

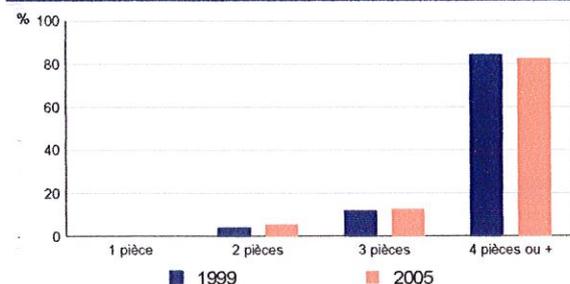
	2005
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	31,0
- de 5 à 9 ans (%)	18,6
- 10 ans ou plus (%)	50,4
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	20

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
Exploitation principale

Equipped des ménages

	2005	1999
Nombre de ménages	113	101
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	100,0	97,0
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	92,0	95,0

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales


Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

	2005	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,0	5,1
Nombre moyen de pièces par maison	5,1	5,1
Nombre moyen de pièces par appartement	2,3	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales